Mardi, 25 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re annee. — N° 113.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 24 SEPTEMBRE 1849.

La coalition, qui a travaillé avec tant de zèle à la restauration du pouvoir clérical à Rome, semble déjà déconcertée de son triomphe. Les journaux rétrogrades nous donnent rarement des nouvelles de Gaëte et de Rome. On voudrait que le public européen s'en occupât le moins possible; on pressent le danger qu'il y aurait pour les amis des restaurations à voir de plus près le résultat de celle que l'on a tentée dans la ville éternelle. Pendant que l'empereur de Russie ne cesse de glorifier dans ses manifestes la restauration qu'il vient d'opérer en Hongrie et qu'il n'est bruit à Vienne que de récompenses à décerner au maréchal Radetzki pour sa restauration du régime autrichien en Italie, nos rétrogrades, loin de partager la joie bruyante de leurs alliés de Pétersbourg et de Vienne, s'enferment plus que jamais dans un silence ministériel, s'enfoncent de plus en plus profondément dans les solitudes diplomatiques. Ils sont depuis quelque temps inaccessibles; on les dit tristes; quelques-uns tombent malades.

Nous concevons bien cela. Nos hommes d'Etat rétrogrades se montrent cette fois plus clairvoyants que leurs collègues russes ou autrichiens. L'instinct de la conservation devient souvent de la véritable clairvoyance. Nos rétrogrades voient dans la tournure que prennent les affaires de Rome un triste présage pour le sort de la grande affaire à laquelle ils travaillent à Paris.

Elle dépendait de la réussite de celle de Rome. C'est vers Rome que la sainte-alliance étrangère et la néo-sainte-alliance parisienne avaient dirigé en commun tous leurs efforts. C'est à Rome que la quadruple alliance devait faire l'essai de toutes ses forces matérielles et morales. La restauration de la royauté papale était en effet la restauration par excellence, la restauration modèle. Elle devait expliquer et légitimer toutes celles que l'on avait accomplies dans le passé, depuis l'ancienne restauration de la branche aînée des Bourbons jusqu'à celle toute récente du duc de Bade.

Elle devait en même temps préparer l'opinion à toutes sortes de restaurations futures. L'occasion était unique. On allait restaurer le plus ancien, le plus légitime de tous les pouvoirs, représenté par le plus populaire des souverains, dans une ville reconnue comme la capitale du monde. On assurait à la tiare et au trône le droit éternel de posséder des territoires et des populations. On établissait enfin un précédent en faveur de ceux qui ont possédé, contre ceux qui possèdent actuellement ou qui aspireraient à posséder; précédent dont les légitimistes espéraient se servir contre les républicains, et que certains républicains invoqueraient contre le prolétariat. Or, cette restauration, entreprise dans des conditions en apparence les plus favorables, se trouve avoir déjà des résultats diamétralement opposés à ceux qu'on en attendait.

Les faits d'armes de la quadruple alliance, qui devaient recevoir de la religion un caractère sacré, deviennent plus que jamais l'objet de la risée et du mépris du monde. Les bénédictions papales et les indulgences plénières n'ont pas mis le général Oudinot à l'abri du rappel, et le pontife, de son côté, se sent si peu raffermi par les armes de la quadruple alliance qu'il invoque déjà son nouvel allié, le cinquième, l'empereur d'Autriche.

Avant la révolution, on croyait à Paris qu'un bataillon de bonnes troupes était plus que suffisant pour tenir en respect, à Rome, quelques *brouillons qui troublaient le peuple romain dans ses manifestations d'amour et d'obéissance pour le pape*. Après l'expédition on a reconnu que les forces des grandes puissances catholiques y suffisent à peine. La papauté, comme royauté matérielle, n'a plus d'autre siége que le camp des étrangers. Elle a cessé d'être une institution romaine, italienne. Le pape n'est plus regardé par la population que comme un homme délégué par les athées, les voltairiens et les banquiers de Paris pour exploiter la Romagne dans l'intérêt de cette faction étrangère.

Les Romains savent bien que cette faction ne s'est servie de la religion que comme d'un prétexte, et ils s'étonnent que le pontife, réputé l'infaillible chef de l'Eglise, se soit laissé tromper par des hommes dont la mauvaise foi est connue de tous les fidèles, — les Français exceptés!

Les Romains pensent que le Peuple français, bon et généreux comme le pape, continue à être mal renseigné et trompé par ses ennemis naturels, les ministres étrangers et leurs alliés membres de la sainte-alliance. Les Romains ont tort de croire que l'on ne sait pas en France le véritable état des choses en Italie.

On le connaît chez nous parfaitement bien. Mais ce qui est vrai en même temps, c'est que le Peuple français, quant à ses propres affaires, est trompé par les mêmes hommes qui ont circonvenu le pape et qui, chez nous, emploient les mêmes moyens dont ils se sont servis à Rome et à Gaëte. Rien n'éclairera mieux le Peuple français sur les hommes qui le gouvernent que l'expédition de Rome.

Ces hommes s'aperçoivent déjà que l'on commence à les connaître, et c'est véritablement le commencement de leur fin.

Nous disions, dans notre numéro d'avant-hier, que la Démocratie, ne reposant point sur des bases fausses comme les autres systèmes de gouvernement, ne redoute point l'analyse et la discussion, ne peut avoir peur de la lumière; que, sûre d'elle-même et des droits qu'elle proclame, elle se respecte en les respectant dans autrui, et ne sent jamais le besoin de mentir à ses propres principes; que, loin de perdre à la discussion, la vérité y gagne toujours; que la République étant pour nous la vérité, nous acceptons dans toute sa latitude la liberté d'examen.

La *Gazette de France* nous répond aujourd'hui : La Démocratie, ou gouvernement du Peuple, est impossible: le Peuple ne peut exercer lui-même sa souveraineté; il est forcé de la déléguer, soit à terme fixe, comme dans la République, soit à terme indéfini, comme dans les monarchies héréditaires; il ne rentre dans sa souveraineté que pour l'aliéner à l'instant même; il n'y a pas de gouvernement dans une société sans cette abdication temporaire ou illimitée, non du droit de souveraineté, mais de son exercice. Le droit du Peuple à se gouverner reste un principe incontestable de gouvernement; mais l'exercice de ce droit par le Peuple lui-même est une impossibilité et un mensonge.

« Il s'ensuit, continue la *Gazette de France*, que la démocratie, le gouvernement du peuple, ne saurait supporter la discussion libre, et que le droit d'examen tuerait bien vite cette chimère en prouvant que tous les faits sont en contradiction avec le principe. C'est ce qui explique pourquoi les gouvernements qui en France se sont appelés démocratie, loin de donner la liberté, ont produit la plus épouvantable tyrannie.

» La monarchie représentative légitime, c'est-à-dire celle où la royauté est une délégation héréditaire de la nation, et où l'assemblée est une délégation temporaire du peuple entier, peut donner la liberté la plus complète, car son principe étant vrai, et les faits étant d'accord avec son principe, la discussion, au lieu de ruiner ses bases, les met en lumière et les fortifie. »

Nous avouons en toute humilité ne pas comprendre la logique de ce raisonnement.

Comment! parce qu'il conviendrait au peuple de déléguer temporairement à une assemblée l'exercice de son droit de souveraineté, la liberté de discussion serait tuée du coup!

En quoi la royauté héréditaire de la *Gazette* a-t-elle mieux sauvegardé dans le passé monarchique de la France, et même sous la Restauration, les droits de libre examen?

Quant à l'épouvantable tyrannie dont la feuille légitimiste fait une condition essentielle de la démocratie en France, est-il besoin de lui en rappeler les véritables auteurs? A-t-elle oublié la conduite des royalistes sous la première République? leurs conspirations à l'intérieur? leurs trahisons à l'extérieur? les guerres civiles de la Vendée? la présence des chevaliers du lys sous les drapeaux de l'étranger?

La démocratie ne peut pas donner la liberté! Mais l'avez-vous laissée s'établir chez nous? l'avez-vous laissée fonctionner normalement?— Voyez ce qu'elle a su faire pour la liberté en Amérique, et ne soyez que justes en ne l'accusant plus des actes que les royalistes ont fait commettre à la Révolution sous son nom.

Mais que penser du logicien de la *Gazette de France*, qui ne reconnaît au Peuple le droit de souveraineté qu'à la condition, pour le peuple, d'en abdiquer l'exercice en faveur d'une monarchie héréditaire? Qu'est-ce qu'un droit dont on est tenu d'aliéner à l'instant même la jouissance? N'est-ce pas un leurre? Que signifie alors cette devise de la *Gazette* que nous lisons imprimée en grosses lettres au haut de ses colonnes: Tout pour le Peuple et PAR LE PEUPLE?

Si nous disions à l'éminent publiciste qui nous fait l'honneur de nous discuter: Citoyen Lourdoueix, nous vous reconnaissons l'imprescriptible droit de penser et d'écrire contre la démocratie, mais à la condition que vous n'en usiez pas, que vous en déléguiez l'exercice pendant toute votre vie aux défenseurs nés de la démocratie.—Si nous disions cela au citoyen Lourdoueix, ne nous répondrait-il pas: Qu'ai-je à faire d'un droit dont vous me refusez l'usage? Gardez votre prétendue liberté d'écrire et de penser, je ne m'en soucie point. Ou vous faites de l'ironie, ou vous comptez bien peu sur mon bon sens naturel. Vous me traitez, en vérité, comme un enfant en tutelle; il y a cependant bien des années déjà que je suis plus mineur.

Or, il y a longtemps aussi que le Peuple n'est plus mineur; il a secoué depuis plus d'un demi-siècle la tutelle de ses rois; il n'a pas été assez satisfait de leur gestion pendant sa minorité pour que l'envie lui prenne de leur confier de nouveau la direction de ses affaires, de ses intérêts et de son honneur. Les comptes de tutelle ont été vidés en 89, et il s'est trouvé que la monarchie avait forfait à sa mission.

De bonne foi, que veut la feuille légitimiste avec son *Appel au Peuple?* La restauration de la royauté héréditaire; la restauration d'un passé jugé et condamné par l'histoire et soixante années de révolutions. La nation consultée fera acte de souveraineté en rétablissant la monarchie de la *Gazette de France*, puis les royalistes la congédieront pour plusieurs siècles en la priant de ne plus se mêler de ses affaires. Car il est bien entendu qu'ils ne maintiendront pas sous *leur* monarchie ce qu'ils trouvent excellent et juste sous *notre* République (*l'appel au Peuple*), à moins de se mettre en contradiction flagrante avec ce principe de *stabilité politique* qu'ils ont eux-mêmes posé. Et en agissant ainsi ils auront une apparence de raison, puisque la nation sera censée avoir aliéné son inaliénable souveraineté pour un temps illimité.

La nation tomberait-elle dans ce nouveau piége du royalisme? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs il est une chose que semblent trop oublier les légitimistes, c'est qu'un Peuple, pas plus qu'un père de famille, ne saurait engager sa descendance. Les générations survenantes auraient toujours le droit de protester contre des engagements qu'elles n'ont pas consentis. De là, contestations et procès. Or, les procès entre rois et peuples ne se vident qu'à coups de révolutions.

La *Gazette de France* nous parle de la royauté lé-

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 25 SEPTEMBRE 1849.

MÉMOIRES D'UN AVEUGLE-NÉ.

NOUVELLE.

L'été dernier, un événement assez bizarre mit en émoi les locataires d'une maison de la rue des Enfants-Rouges au Marais. Quelqu'un s'était pendu dans sa chambre à l'entresol. Ce genre de suicide n'a rien en lui-même de très extraordinaire: il est fréquent dans toutes les parties du monde, et notamment à Londres et à Paris.

Aussi n'était-ce point l'acte en lui-même qui causait la stupéfaction profonde des habitants de la rue des Enfants-Rouges. Ce qui pour eux dérangeait les lois normales du suicide, c'est que le malheureux qui avait ainsi mis fin à son existence était un aveugle-né. Or, le vulgaire comprend sans l'analyser scientifiquement que les individus affligés dès leur naissance de la perte d'un sens tiennent d'autant plus à la vie qu'ils y sont moins rattachés. En général les aveugles-nés, habitués à tout rapporter à eux-mêmes, deviennent égoïstes et craignent d'autant plus la mort qu'ils n'ont jamais pu la voir en face, l'affronter, la mépriser et, comme les autres hommes, se familiariser avec elle.

Comme tous ses pareils, l'aveugle avait une figure immobile et parlait sans mouvementer sa physionomie. Aux yeux des gens de la maison, cette immobilité passait pour de l'insouciance; il y a si peu de personnes qui se donnent la peine de réfléchir et de chercher les causes secrètes des mensonges extérieurs qui nous pressent de toutes parts, que ces mensonges passent pour des réalités et satisfont aux petits raisonnements des paresseux. En réalité l'aveugle était un jeune homme d'une imagination ardente; il avait les qualités de ses pareils poussées à un très haut degré: la mémoire, l'ordre, l'analyse, la décomposition, et au physique l'exactitude de perception des idées par le sens géometrique du toucher.

L'aveugle avait environ vingt-cinq ans. Il vivait avec sa grand'mère, qui habitait un petit appartement du rez-de-chaussée. Mais comme cet appartement ne se composait que d'une cuisine, d'une chambre à coucher, d'une salle à manger et d'un salon, l'aveugle couchait dans une chambre isolée à l'entresol. La maison de la rue des Enfants-Rouges était construite à l'ancienne mode. Elle avait à chaque étage daus l'escalier une chambre d'entresol donnant sur la cour et servant de cuisine. L'appartement du rez-de-chaussée jouissant déjà d'une cuisine, on avait fait de la petite pièce d'entresol une chambre à coucher pour l'aveugle.

La vieille dame du rez-de-chaussée possédait quatre mille livres de rentes au grand-livre. Cette rente suffisait à ses besoins et à ceux de son petit-fils. Une jeune cousine de dix-huit ans, qu'on avait fait venir de Picardie, servait de bonne. Elle se nommait Rose. C'était une jeune fille d'un cœur simple et excellent, d'une figure qui paraissait jolie à force de douceur. L'aveugle et elle étaient les deux seuls parents qui restassent à la vieille dame, qui avait depuis longtemps perdu sa fille, son gendre et les autres membres de sa famille. Son affection s'était donc jetée tout entière sur ce petit-fils disgracié de la nature que la Providence lui avait laissé. Elle l'avait fait élever à l'institution des Jeunes Aveugles. Sa position permettant au jeune homme de ne pas dépenser son temps en travaux manuels, il était devenu savant dans plusieurs sciences et très-habile musicien.

Les autres habitants de la maison de la rue des Enfants-Rouges étaient tous d'anciens locataires, à l'exception d'une jeune dame qui habitait le second depuis trois mois et d'un étudiant riche qui venait de se réfugier dans ce coin du Marais pour dépister ses créanciers. Comme M. Edouard ne prenait point d'inscriptions et ne suivait point les cours, il ne tenait point à habiter le quartier latin.

— Personne ne viendra me dépister rue des Enfants-Rouges, se disait-il, et je ne serai pas loin des théâtres et des cafés du boulevart.

En conséquence, il avait emménagé au troisième étage, à petit bruit, la veille, jour du terme.

Quant à la jeune dame du second, elle se nommait, ou plutôt se faisait appeler Mme de Préval. Mais depuis Février la concierge, dans la crainte de passer pour une aristocrate, ne la nommait plus que Mme Préval. C'était une de ces petites actrices de boulevart, qui ne vivent pas uniquement du théâtre, et qui quittent volontiers la scène lorsqu'un riche désœuvré leur offre de passer une saison à Spa. On voyait au mobilier de Mme de Préval qu'elle avait connu l'opulence; mais elle subissait, depuis les trois mois qu'elle habitait la rue des Enfants-Rouges, les conséquences du déclassement général produit par la révolution de Février. N'ayant ni engagement de théâtre, ni engagement de cœur, elle vivait d'engagements au Mont-de-piété. Cette manière de vivre lui valait dans la maison une réputation de fortune et de sagesse, peut-être aussi peu fondées l'une que l'autre. Et, comme elle ne se faisait servir que par une femme de ménage, on ajoutait l'économie aux vertus qu'elle n'avait pas. Au surplus, Mme de Préval ne prêtait point à la médisance; et, quoiqu'elle reçût parfois des messieurs et des dames d'une tournure un peu risquée, ces visites étant fort rares et fort courtes, comme le sont ordinairement les visites qu'on rend aux gens déchus. Il n'y avait pas là de quoi exercer les caquets des bonnes et des portières de la rue des Enfants-Rouges.

Il était environ une heure lorsqu'eut lieu la découverte du suicide dont nous venons de parler. Un homme qui se pend fait toujours sensation dans une maison; l'aveugle était en outre connu de tous les locataires, à l'exception de l'étudiant emménagé la veille. Tout le monde lui portait une sorte de commisération affectueuse, qui ressemblait à de l'amitié. Être inoffensif et peu gênant, il n'excitait ni crainte, ni envie. Ses petits talents, et notamment son talent musical, le faisaient bien venir partout. Bref, quand on apprit que ce malheureux jeune homme s'était pendu, ce fut un cri de surprise et de douleur universel, et chacun se précipita dans la chambre avec cette violente curiosité qui attire les hommes au spectacle de la mort. Madame de Préval accourut comme tout le monde; mais elle n'eut pas plus tôt appris cet étrange événement, qu'elle s'écria : Quelle horreur! Elle n'osa franchir le seuil de son appartement, et resta debout, regardant de sa porte les allants et venants qui s'agitaient dans l'escalier.

Le soleil donnait en plein dans la chambre du pendu, qui était encombrée de monde. L'aveugle s'était passé le cou dans un nœud coulant dont le bout était solidement attaché à un gros crampon qui servait à maintenir la flèche de son lit. Il avait dû monter sur les matelas et de là se jeter dans le vide. Tout le monde était rangé en cercle autour du pendu; Rose seule, la tête cachée dans les couvertures du lit, semblait plongée dans l'atonie du désespoir.

Par un préjugé populaire malheureusement trop répandu, personne n'avait osé couper la corde qui retenait le suicidé et le serrurier qui venait de forcer la porte était allé chercher le commissaire de police. Pendant ce temps les curieux regardaient en silence le cadavre à face violacée de l'aveugle.

Au bout de quelques instants, ce besoin d'échanger sa pensée qui suit les grandes surprises se fit sentir, et les spectateurs rompirent le silence.

—Pauvre jeune homme! dit une voix.

—Qui aurait cru cela!

—Je l'ai vu ce matin encore se promener dans la cour.

—Pourquoi diable s'est-il pendu?

—Il n'avait pas l'air fou et raisonnait très posément.

—Voyez donc comme il s'y est pris.

—Il n'y a qu'un aveugle qui aille se pendre ainsi en plein soleil.

Cette réflexion presque profonde fut immédiatement suivie d'une de ces banalités qui ne manquent jamais en pareille circonstance.

Ce propos saugrenu fut interrompu par un sanglot de Rose, qui se relevant soudain avec une promptitude folle, monta sur le lit et scia la corde avec une branche de ses ciseaux. Le pendu tomba lourdement sur le carreau. Cette action et ce bruit sinistre causèrent un mouvement parmi les spectateurs et plusieurs voix s'écrièrent :

— C'est bête, ce que vous faites là!

gitime et *de droit national* de la restauration. Qu'est-ce à dire? Etait-ce le droit national ou les baïonnettes étrangères qu'invoquait la monarchie des Bourbons pour s'imposer à la France? Est-ce par le vote universel qu'elle nous est revenue ou par l'invasion?

C'était le cas ou jamais de faire l'*appel au Peuple* ; mais l'on s'en est bien gardé, comme on s'en garderait encore si l'on arrivait jamais à l'aide des armées russes à relever le trône des Capets tombé sous les pavés de Juillet.

La *Gazette* termine en disant que les communistes peuvent venir par la démocratie, comme les Cosaques par le napoléonisme.

La *Gazette* n'aime pas la démocratie, et elle la calomnie. C'est un manège indigne d'elle. Quant au napoléonisme, elle oublie trop volontiers qu'il n'a rien de commun avec les ambitions toutes royales, la politique de famille et d'intérêts privés qui a justement provoqué la chûte de l'Empereur. Napoléon, tant qu'il a été fidèle à la Révolution, tant qu'il est resté la vivante incarnation de l'Idée nationale française, cette Idée d'affranchissement, de solidarité et de fraternité des Peuples, n'a rien eu à redouter des ennemis de la France, les alliés naturels des Bourbons. Sa perte fut consommée du jour où, cédant à la tentation dynastique, il descendit à se faire empereur et allié de roi, fondateur d'une dynastie nouvelle, lui que la Providence avait fait l'homme de la France et de l'Europe, l'homme de la Révolution et de l'émancipation universelle.

La commission du budget s'est réunie ce matin. On assure que le plus grand désaccord règne parmi les membres qui la composent. Les deux questions du rétablissement de l'impôt sur les boissons et de l'impôt sur le timbre auraient été, dit-on, aujourd'hui l'objet des discussions les plus violentes.

Une réunion des principaux banquiers de Paris a eu lieu hier au ministère des finances. Après une séance qui n'a pas duré moins de qnatre heures, ces messieurs se sont retirés en désapprouvant complètement les plans et les projets présentés par M. Passy. On assure que le mot *incapacité* aurait été prononcé par quelques-uns d'entre eux.

Les représentants arrivent chaque jour en assez grand nombre. Les ordres les plus sévères ont été donnés aujourd'hui par M. le général Leflo, questeur de l'Assemblée, pour qu'à l'avenir nul ne puisse être admis à visiter les différentes salles, ainsi que cela se pratiquait il y a quelques jours.

Le conseil des ministres s'est encore réuni aujourd'hui à l'Elysée. L'éternelle question de Rome était à l'ordre du jour.

On assure qu'on y a parlé d'une lettre adressée par une personne de l'intimité du saint père à un représentant et relative à une vision qu'aurait eue le pontife il y a quelques jours.

D'après cette lettre, Jésus-Christ serait apparu à Pie IX pendant son sommeil pour lui défendre de faire aucune concession à nos agents diplomatiques. Il a été également question de cette lettre dans les couloirs de l'Assemblée.

Les ambassadeurs d'Autriche et de Russie insistent toujours pour que la Porte ordonne l'extradition des chefs hongrois. L'ambassadeur anglais s'y oppose, et cette opposition est une raison de plus pour que les réclamations de ceux-là soient satisfaites. Il s'agit, pour la Russie surtout, moins de se venger sur les révolutionnaires que de prouver que son influence à Constantinople est plus grande que celle de l'Angleterre. « La France, dit l'*Emancipation*, a, dit-on, hésité jusqu'à présent à seconder l'Angleterre. On pense cependant qu'elle ne pourra refuser sa protection à ceux qui se sont compromis, encouragés qu'ils étaient par son exemple et par le manifeste de M. de Lamartine, en mars 1848. »

D'après la *Gazette d'Agram*, une insurrection a éclaté en Servie; mais on ajoute qu'elle a été immédiatement comprimée. Les mécontents auraient insisté sur la convocation de l'Assemblée nationale, et ils auraient accusé le prince Alexandre et son gouvernement d'avoir assisté l'Autriche contre la Hongrie avec les ressources des Serbes.

Les nouvelles de Hongrie ne sont qu'une répétition continuelle de condamnations et de procédés barbares de la part des Autrichiens. La forteresse de Comorn est loin de se rendre. Les chefs de l'insurrection, Kossuth, Bem et autres, ne sont pas pris, et on est toujours à la recherche de la couronne de Hongrie.

M. Rieger, ex-député autrichien, a écrit au ministre de l'intérieur à Vienne que ses prétendues conspirations à Paris avec le prince Czartoryski sont un mensonge. Il se présentera devant les tribunaux aussitôt que l'état de siége sera levé à Vienne.

C'est aujourd'hui mardi, 25 septembre, au soir, que seront classées dans les mairies les réclamations pour l'inscription sur la liste des jurés.

Il suffit, pour réclamer son inscription, d'être porteur de sa carte d'électeur.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

On écrit de Cholet, à la date du mercredi 19, les nouvelles suivantes, qui ont une grande gravité :

« Les tisserands font grève; aujourd'hui, à deux heures, une discussion doit avoir lieu entre les délégués des ouvriérs et les fabricants en présence du conseil des prud'hommes, siégeant à la mairie. Les grands fabricants se refusent à accorder aux ouvriers une augmentation de salaire. Dans ce cas, les campagnes ne manqueront pas de descendre sur Cholet pour y exercer une pression en faveur du tarif proposé par les ouvriers.

« *P. S.* Les campagnes arrivent à l'instant même; quelques coups de fusils ont été tirés. La lutte est engagée et paraît devoir être sérieuse. Les quatre compagnies du 17e, qui devaient quitter la garnison de Cholet vendredi, resteront probablement jusqu'à ce que le calme soit rétabli. »

Notre correspondant de Genève nous écrit ce qui suit à la date du 22 septembre :

Genève, 22 septembre 1849.

Le parti réactionnaire, que je décore du nom de conservateur, devient de plus en plus insolent. Il s'attaque surtout à M. James Fazy avec une violence sans égale. Le *Journal de Genève*, la plus ignoble feuille de la Suisse, se distingue entre toutes par son redoublement d'injures et de calomnies contre le chef des radicaux génevois, qui est à la fois la tête forte du parti et l'âme du gouvernement. Homme d'un talent supérieur et d'une grande énergie, il est bien digne d'attirer la colère des conservateurs, qui, dans leur simplicité, se flattent de le faire tomber aux prochaines élections, et de le remplacer au pouvoir, oubliant que dans leurs rangs il n'y a que médiocrité et couardise, *contre-qualités* qui ne seraient pas très-utiles chez les gouvernants suisses, surtout par le temps qui court. En effet, ne faut-il pas une grande habileté et une fermeté à toute épreuve pour déjouer les menées de la réaction et résister aux exigences des puissances étrangères? Jamais position ne fut plus difficile que celle des représentants de la Suisse en ce moment, et on ne saurait leur savoir trop de gré de ce qu'ils ont fait jusqu'à présent pour maintenir haut et ferme le drapeau de la démocratie au milieu des dangers qui l'entourent.

Je reçois du canton du Tessin de meilleures nouvelles que celles que je vons donnai par ma dernière. Au surplus l'Autriche a trop à faire chez elle pour songer à s'attaquer à la Suisse. L'horrible peur du 22 août porte ses fruits : à Milan, comme partout dans le royaume lombardo-vénitien, l'irritation est telle que les nombreuses baïonnettes étrangères peuvent à peine la maîtriser. L'Autriche aura beau dire, son pouvoir en Italie n'aura d'autre durée que celle de la force brutale sur laquelle il s'appuie. Les nouvelles du reste de la Péninsule sont toujours tristes. Le gouvernement de Ferdinand II devient de plus en plus persécuteur. On instruit, entre autres, deux procès monstres, celui du 15 mai et celui des Calabres. Lors des débats du premier, on entendra deux mille témoins!

C'est surtout contre les anciens députés que la police s'acharne avec une violence inouïe. Un tiers du parlement est en prison, un autre tiers est obligé de se cacher, et le reste est en fuite. Nous avons ici plusieurs de ces nobles réfugiés, car, outre M. Ricciardi et M. Mauro, il vient d'arriver à Genève M. Turbriani et M. Vincenziis. Il ne reste un peu de liberté en Italie qu'en Piémont, mais les patriotes n'y sont pas sans inquiétudes, car la liberté piémontaise est un danger permanent pour l'Autriche, et celle-ci fera tout ce qu'elle pourra afin de la détruire. Ajoutez à cela que le jeune roi n'aime pas la constitution, et qu'une bonne partie de l'armée est aveuglément dévouée à Victor-Emmanuel II. Il est à craindre que la chambre des députés ne soit dissoute, et peut-être alors il arrivera en Piémont ce qui est arrivé à Naples, c'est à dire que la constitution n'existera plus que de nom.

J'ai sous les yeux le premier numéro de l'*Italia del Popolo*. C'est un recueil remarquable. Je recommande surtout à votre attention une lettre de Mazzini à MM. Tocqueville et Falloux. Vous trouverez en outre des documents assez importants dans ce numéro, et notamment des extraits d'une intéressante brochure de M. Charles Pisacane sur les affaires de Rome. M. Pisacane, ancien officier du génie à Naples, prit une part considérable à la défense de Rome, et, exilé aujourd'hui, il ne cesse de servir par la plume cette cause italienne qu'il a si bien servie par l'épée.

Chaque jour, de plusieurs coins de la France, il nous vient des échos de la parole anti-révolutionnaire. Les conseils généraux, les comices de tous les *genres*, sont, en ce moment, passés en revue par les hommes dont les événements de Février déconcertèrent les plans.

Ces prôneurs suspects du passé ont à cœur d'user jusqu'au bout les dernières ressources de leur déclin.

Voyez-les donc, s'empressant à l'œuvre, s'efforcer dans tous les sens de jeter la pierre à la République et de falsifier l'opinion. Constants apôtres du scepticisme, ils transportent dans les questions sociales la même stérile incrédulité que vingt ans auparavant ils ont promenée à travers les religions.

Et l'on sait, d'ailleurs, qu'ils ont été solidaires de toutes les transactions par lesquelles la France tomba de son rang.

Or ils offrent dans la réunion de leurs variétés des manières d'être bien tranchées.

Il en est parmi eux qui se font honneur d'une rusticité destinée à jouer la franchise : il y a double profit à cela.

Car tandis que cet extérieur de paysan du Danube et cette apparence de franc-parleur dérobent les sympathies du prolétaire; d'un autre côté, par la rudesse contrastante de tels dehors, leur servilité ne s'accuse que mieux auprès du pouvoir qu'ils encensent.

Et croira-t-on qu'ils veulent être pris pour des Phocion, parce que leur aplomb de courtisan pose sur des souliers ferrés?...

Aujourd'hui, pour se conserver les faveurs fourvoyées de la nation, ils ont hâte de crier haro sur leurs adversaires, cherchant à les rabaisser pour se grandir d'autant.

C'est à qui mieux mieux de déchiqueter à belles dents le socialisme.

Leur recette à tous est bien simple :

Ils ramassent soigneusement, on ne sait ou, les défroques usées de tous les épouvantails qui ont soulevé des paniques.

De ces haillons trempés de sang ou de boue (ils y ont parfois essuyé leurs mains), ils affublent une conception noble, et contre ce simulacre hideux et grotesque, issu de leur fiction, ils rompent avec grand fracas des lances discourtoises. Ce cliquetis bruyant assourdit l'entendement de la foule, puis avec force clameurs sonores, leurs initiés agitent les palmes de ce grand triomphe menteur... Odieuse et fatigante parade, qui met le mépris et la tristesse au cœur de tous les hommes de conviction.

Ceci était pour apprendre qu'au comice agricole de la Nièvre M. Dupin, président du comice, n'a pas manqué de faire entendre cette faconde triviale qu'il appelle le gros bon sens, et, pour les débuts de sa bonne foi, il traite de révolutionnaire l'impôt des 45 centimes, si ennemi de la République.

Il préconise le maintien de l'inamovibilité des magistrats : « Cela garantit leur indépendance », prétend-t-il. Nous disons, nous, que cela met en sécurité leurs *arrêts*, humbles serviteurs de tous les pouvoirs.

« De toutes parts le vœu public appelle et cherche la stabilité, » s'écrie l'orateur. Ceci ne fait-il pas songer à la redite de Louis XV : « Qu'on me laisse finir en paix; après moi le déluge. »

Ensuite M. Dupin s'est souvenu fort à propos des commandements de Dieu ; sa parole onctueuse les a dévotement récités à la foule; puis il s'est mis à partager l'humanité en deux classes : les honnêtes gens et les mauvais sujets, les laborieux et les fainéants, les gens économes et les *mange-tout*.

Toute autre personne, moins intéressée dans la question ou plus clairvoyante, n'aurait pas admis comme pensée très chrétienne d'assigner l'éternité à ce dualisme désolant.

Peut-être se serait-elle dit qu'au lieu de fainéants absolus il n'y a le plus souvent que des travailleurs déclassés ; car on ne se condamne pas sans nuls motif graves à la paresse, si cruellement punie, d'ordinaire, par l'ennui; et peut-être à la longue y aurait-il quelque moyen d'empêcher les oisifs, et de mettre bon ordre aux *mange-tout*.

Voici que M. Dupin perd de vue maintenant les commandements de Dieu, car il se met à nous injurier cruellement dans le personnage qu'il attribue à notre parti : « Vous voyez pulluler, dit-il, une foule d'hommes ruinés par leurs fautes ou par leurs crimes, déjà condamnés ou sur le point de l'être, qui voudraient se refaire par le désordre et pêcher à pleine main dans l'eau trouble. » Ah! M. Dupin.... la charité!.. Ah!.. la convenance!..

Poursuivons : « Ces gens sont toujours à pousser par tous les moyens même les plus atroces et les plus odieux au bouleversement de la société. » Puis il vent (ce sont ses propres expressions) employer les paroles plus relevées d'un grand poète; cela commence ainsi :

« Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes, etc. »

« Voilà les apôtres du communisme; », cette dénomination, M. Dupin l'étend sur tout le socialisme en général, parce que cela facilite beaucoup sa diatribe... Et dans tout cela, remarquez-le bien, pas un mot généreux, rien qui décèle un sentiment haut; ces discours là font si bien que *le cœur bat au ventre*... tout cela roule sur l'avoir ou le ne pas avoir...; c'est le cri d'effroi du bourgeoisisme le plus mesquin; c'est la matière qui veut rester la matière et se défend contre la pensée. C'est le pharisien qui dénonce le verbe du Christ.

DE LA RÉACTION MONARCHIQUE.

L'État c'est moi.
(17e *siècle*; LOUIS XIV, *roi*.)

L'État c'est moi.
(1793, 1848; *le* PEUPLE SOUVERAIN.)

Les réactions assument une terrible responsabilité, celle du sang!
(ÉMILE DE GIRARDIN.)

II.

Influence de la réaction sur l'ordre public.

L'ordre est un fait complexe, car il y a l'ordre matériel et l'ordre moral.

Ces deux éléments du fait collectif sont solidaires, indivisibles, et ne doivent pas être séparés l'un de l'autre, pas plus qu'on ne doit isoler la cause de l'effet. L'effet c'est l'ordre matériel, l'ordre moral est sa cause.

Dans le langage vulgaire de la politique, on est devenu très accommodant quant à la définition du mot *ordre*, et l'on est convenu de désigner ainsi la situation banale d'un peuple qui va à l'atelier quand il y trouve de l'ouvrage, qui mange assez pour ne pas mourir de faim, et surtout qui ne fait point de barricades, car c'est là l'essentiel. Oh! à ce compte, nous le confessons humblement, nous avons l'ordre; nos magasins sont ouverts, nous mangeons tant bien que mal, et, quand vient le soir, pas un pavé ne manque à l'appel des inspecteurs de la voirie.

Mais est-ce bien avoir l'ordre, même matériel (distinction qu'on dédaigne souvent de faire), lorsqu'au milieu de cette guerre civile des idées, fomentée par la réaction, l'opinion s'émeut, s'alarme, et que, regardant avec effroi devant elle, la révolution nouvelle dont on la menace lui apparaît comme un orage amoncelé sur notre horizon politique?

Est-ce avoir l'ordre lorsque, sous le coup de cette panique, les capitaux se resserrent, les transactions s'arrêtent, que l'industrie fabrique peu, que le commerce languit, que sur sept jours de la semaine l'ouvrier est à peine quatre jours occupé, qu'enfin le malaise est général, visible à tous les yeux, douloureux à tous les cœurs honnêtes, à tous les cœurs français?

Est-ce avoir l'ordre que vivre au jour le jour, livré aux angoisses de l'incertitude, qu'avoir à redouter pour son lendemain les représailles de la misère et de la faim, ces sombres conseillères du travailleur?

Oh! non, rien de tout cela n'est l'ordre; et si l'ordre nous manque, nous le dirons encore et le répéterons sans cesse, c'est parce que chez nous il n'y a pas unité de but, mais au contraire divergence, antagonisme, hostilité systématique dans les efforts de la pensée publique;

Parce qu'au lieu de tendre d'un commun accord à développer, à perfectionner le système politique que notre suffrage universel a consacré du sceau de sa souveraine autorité, nous sommes divisés par une poignée d'insensés qui en sapent à l'envi les fondements récents avec une violence qui, chez eux, veut suppléer à l'insuffisance du nombre;

Parce que chaque jour la République est déconsidérée est compromise par de perfides amitiés, ou qu'elle et mise à l'index des récriminations populaires comme cette ennemie de qui l'orateur romain di-

---

Rose, douée d'une force virile, saisit le cadavre dans ses bras et le posa sur le lit. Elle lui mit ensuite la main sur le cœur, mais comme il ne battait plus, elle secoua désespérément la tête.

Cette scène dé désespoir, qui arrachait des larmes des assistants, fut brusquement interrompue par un incident presque burlesque. Un des curieux, c'était l'étudiant emménagé la veille, s'écria tout à coup :

— Tiens, ma botte ! ma botte !

Il rompit le cercle qui s'était formé autour du lit et vint ramasser une jolie botte vernie qui traînait sur le tapis.

— Ma botte, que je cherchais partout! répéta-t-il.

Tout à coup il tomba dans une nouvelle surprise et s'écria :

— Tiens ! regardez donc ma botte !

La conduite de l'étudiant avait déjà scandalisé les assistants : à ce dernier trait, les murmures éclatèrent. Celui-ci comprit alors l'inconvenance de son exclamation et sortit. Tout en montant l'escalier pour regagner sa chambre, il ne quittait pas des yeux sa botte qu'il tenait à la main. En arrivant au second étage, il aperçut Mme de Préval debout sur le seuil de sa porte, et bien qu'il ne la connût point, il lui dit comme aux autres personnes :

— Regardez donc ma botte, que j'ai retrouvée dans la chambre du pendu !

Mme de Préval prit délicatement la jolie botte entre l'index et le pouce, et la considéra avec une vive curiosité...

Un cri terrible, qui retentit soudain au bas de l'escalier, interrompit cette nouvelle scène :

— Mademoiselle Rose! mademoiselle Rose! madame qui se meurt !

Rose, la tête plongée dans les couvertures, entendit pourtant le cri de la portière. Elle se releva comme un ressort qui se détend, franchit quinze marches en trois pas, et arriva auprès de la vieille dame juste à temps pour recueillir son dernier soupir. La pauvre septuagénaire venait d'être frappée d'apoplexie foudroyante en apprenant le suicide de son petit-fils de la bouche de la portière, qui n'avait rien eu de plus chaud que d'aller lui raconter cet épouvantable événement.

Le médecin des morts constata, en arrivant, deux décès au lieu d'un.

Une voisine charitable s'empara de Rose, qui demeura plongée dans une sorte d'apathie. On craignit un moment pour sa raison; mais le second jour, après l'enterrement des deux cadavres, elle voulut absolument revoir la chambre du pendu. On l'y conduisit. Elle se jeta sur le lit, qui était resté dans le même état que le jour du terrible événement, et gardait encore l'empreinte du corps de l'aveugle. Les sanglots se firent jour hors de sa poitrine, elle se roula convulsivement, mordant les draps pour contenir l'explosion de sa douleur.

La portière, qui assistait à cette scène désolante, dit à Rose, par manière de consolation :

— Allons, allons, mademoiselle Rose, il ne faut pas tant vous désoler; après tout, vous voilà à la tête de quatre mille livres de rente et d'un beau mobilier.

— C'est vrai, dit Rose, je n'y pensais pas.

Et elle continua de sanglotter. Quand l'explosion de sa douleur fut un peu calmée, elle pria la voisine et la portière de se retirer.

— Je veux rester seule ici, dit-elle, pendant une heure ou deux, afin de dire adieu au passé et de me recueillir pour l'avenir.

Les deux femmes sortirent, mais quand la porte se fut refermée sur elles et qu'elles eurent entendu pousser le verrou, la voisine dit à la portière :

— Ne craignez-vous point qu'elle se tue comme l'aveugle?

La portière fit une réponse profondément sceptique :

— Venez, venez, dit-elle, quand on n'a rien et qu'on hérite de quatre mille livres de rente, on ne se tue point.

La voisine parut convaincue.

C'était la première fois que Rose se trouvait seule depuis le double décès qui venait de changer si brusquement ses habitudes et sa position. Elle jeta un regard navré tout autour de cette petite chambre d'une simplicité presque monacale et dont l'absence complète d'arrangement ne s'expliquait que par la cécité de celui qui l'habitait. Il n'y avait là ni statuettes, ni tableaux, ni livres, rien en un mot de ce qui fait le détail de l'existence. On ne voyait pas même de pendule sur la cheminée. Les loisirs de l'aveugle-né sont immenses; ils commencent avec sa vie et ne finissent qu'à sa mort. Il n'a pas comme nous cet impérieux besoin de mesurer, de morceler le temps pour satisfaire aux mille devoirs et aux mille plaisirs de l'existence.

Dans cette chambre presque vide, le moindre objet devait donc frapper les regards; aussi les yeux de Rose, qui cherchaient quelque meuble, quelque bagatelle à l'usage du défunt, afin d'y reposer sa vue et d'évoquer les doux souvenirs du passé, s'arrêtèrent-ils sur une tablette de Heilman, espèce de cadre en bois qui sert à fixer le papier sur lequel les aveugles-nés écrivent à l'aide d'un style.

Il y avait un assez grand nombre de feuillets déjà couverts de caractères et répandus sur le pupitre; le dernier n'était pas achevé. Il tenait encore à la tablette. Rose contempla ces papiers épars en se gardant bien de les déranger. N'est-ce point encore vivre avec ceux qu'on aime que de suivre les traces matérielles de leur existence? Tant que ces traces subsistent, il est encore possible de lutter contre l'oubli qui peu à peu, lentement, mais sûrement, finit par recouvrir de ses sables léthargiques les hommes et les choses.

Rose n'eut pour rien au monde, en ce moment, dérangé le moindre de ces papiers; mais le désir de plonger plus profondément par le souvenir dans la vie et la pensée de celui qu'elle regrettait, lui fit essayer de lire les caractères que sa main avait tracés. Quelle ne fut pas sa surprise en lisant ces mots :

« Ceux qui voudront savoir pourquoi je me suis pendu n'ont qu'à lire ceci :

Aussitôt Rose recueillit tous les papiers épars sur le pupitre et lut à travers une pluie de larmes les confidences que vous lirez aussi, lecteur, si le simple et froid récit de ces événements intimes a pu vous arracher un moment aux événements bien autrement actifs et intéressants de votre propre existence.

HIPPOLYTE CASTILLE.

(*La suite à demain.*)

SPECTACLES DU 25 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — La Mère coupable, la Ligue.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse du Cid, le Trembleur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier d'Harmental, Antony.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, Les grands Ecoliers en vacances, un Intérieur comme il y en a, Sous le masque.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma femme, Rue de l'Homme Armé.
GYMNASE. — Les Mémoires d'un colonel, l'Epouvantail, les Représentants en vacances, Brutus.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier muscadin. Le Tigre du Bengale, le curé de Pomponne.
PORTE SAINT-MARTIN. — L'Etoile, le Livre Noir.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif Errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, Moulin Joli.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Cascades de Saint-Cloud, OEil et Nez, le Chevalier de Florvac, un Scandale, la Révolte des Modiste.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'avocat sans cause, aux Innocents les mains pleines, Phœbus et Borée, Paris l'été.
THÉATRE-CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Nuit du 16 avril, une Nuit au Château, le docteur Robin, l'Avocat pédicure.
CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture à 3 heures, Soirée équestre.
HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.
PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.
JARDIN-MABILLE. — Bals les mardi, jeudi, samedi et dimanche.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental; tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.
CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanches, Lundi et Jeudi.

sait à la fin de chacun de ses discours : *Delenda Carthago*!

Parce qu'à la face de la France républicaine la réaction conspire ouvertement, aveuglément, sans pudeur, sans frein et presque avec impunité, contre la République française!

Parce qu'il en est d'une société comme de l'individu qui, lorsque mille desseins contraires assiègent, tiraillent et troublent ses esprits, n'a que des idées vagues, incohérentes, insusceptibles de le conduire à bien dans la voie qu'il lui faut parcourir;

En un mot, nous n'avons pas l'ordre parce que le désordre moral est intentionnellement entretenu dans le pays par la violence de la réaction monarchique, dans la même pensée qui fait qu'on affame une ville dont on veut se rendre maître. Cela est vrai, cela est évident pour les hommes loyaux et sincères de tous les partis, pour tous ceux qui placent les grandes destinées de la patrie avant le mesquin intérêt de leurs rancunes ou de leur ambition personnelles, pour tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

Voilà pourquoi nous n'avons pas l'ordre; voilà quelle est l'influence déplorable qu'exerce sur l'ordre public cet anachronisme audacieux qui s'appelle la réaction monarchique de 1849!

Manifeste du parti progressiste démocratique en Espagne.

« La démocratie coule à pleins bords, » disait Royer Collard, bien avant 1830. Cet avertissement salutaire fut négligé par la Restauration, ou s'il fut entendu on le comprit à rebours. Au lieu de laisser le torrent suivre son cours naturel, on voulut lui opposer des digues et le forcer à remonter vers sa source. De là toutes ces lois d'un autre temps, la loi dite *du sacrilége* qui frappait de mort celui qui avait profané l'hostie sainte, le renvoyant, suivant cette expression d'une cruauté sublime, devant son juge naturel.

De là encore la loi du droit d'aînesse, la loi sur la presse, autrement dite *de justice et d'amour*, qui, toutes deux cependant vinrent expirer devant la réprobation publique.

Toutes ces entreprises furent couronnées par la tentative de 1830 qui attaquait toutes nos libertés; on sait quel en fut le dénoûment.

La révolution qui s'ensuivit ne dessilla pas les yeux de Louis-Philippe et des adhérents qui l'avaient porté au trône par un tour d'escamotage, qui fait honneur à l'habileté de certaines gens. 1830, dans le langage officiel, ne fut pas une révolution; ce fut un événement. Plus tard, lorsque cet homme qu'on avait été prendre à Neuilly, où il cachait ses prétentions et ses frayeurs, pour en faire un roi, crut la couronne suffisamment affermie sur sa tête, la révolution de juillet ne fut même plus un événement. Dans une harangue officielle, elle fut baptisée par Louis-Philippe du nom d'ouragan. Plus on s'éloignait de 1830, plus on perdait le souvenir des causes qui avaient amené cette *catastrophe*.

Le 24 février 1848 sonna l'heure du réveil. Comment cette révolution a encore été détournée de son cours, pourquoi elle n'a pas porté tous ses fruits, l'histoire le dira. Elle sera impitoyable pour cette misérable coterie qui n'a vu dans l'avènement de la République qu'une occasion de s'emparer des postes les plus lucratifs; pour ces gens qui, dans le parti avancé, n'ont vu que des adversaires à combattre et à ruiner, au lieu de guides qu'il fallait suivre; pour tous ces hommes enfin qui, un peu par ignorance, un peu par mollesse, un peu par peur et par perfidie, ont mis le pouvoir aux mains qui le tiennent aujourd'hui.

La démocratie est donc éloignée du pouvoir. Ce qu'on a fait contre elle avant et depuis 1830, on le recommence aujourd'hui. Pour qu'elle soit moins redoutable au dedans, on la laisse écraser au dehors. Mais, tandis que nous laissons toute latitude aux despotes du Nord pour écraser la liberté en Hongrie, en Allemagne, en Italie, voici qu'en Espagne se forme et se recrute le parti démocratique.

La *Riforma* nous a apporté, il y a quelques jours, le manifeste de ce parti. Nous en extrairons quelques passages :

Il y a trois partis en Espagne, le parti progressiste, le parti modéré, le parti absolutiste, qui tous les trois se réunissent pour condamner le parti démocratique, le taxant ceux-ci d'utopie, ceux-là de démagogie. Pourquoi ces dénominations?

En ce qui est de la démagogie, la démagogie n'est pas un fait. C'est un accident de la démocratie; mais ce n'est pas une entité réelle, avec un caractère propre et indépendant.

En confondant la démagogie et la démocratie on commet une grande erreur. On ne voit la démocratie qu'à travers le prisme de 93 avec la guillotine en permanence, les Jacobins, les sans-culottes, le peuple en fureur; d'où l'on conclut que la démocratie c'est la démagogie. De l'exagération de la force on a conclu que l'exagération est la force elle-même; comme si, lorsqu'un homme a la fièvre, on en concluait que la fièvre est l'état habituel de l'espèce humaine.

Les plus tolérants disent que la démocratie est une utopie. Le mot est plus poli, mais il n'en est que plus perfide, en ce sens qu'il tend à faire croire à des doctrines irréalisables.

Après avoir réfuté, par des exemples et des faits, cette erreur qu'il importe de détruire, après avoir montré que ceux qui condamnent la démocratie sont ceux qui ont d'avance condamné l'homme à l'asservissement et à la misère, après avoir montré que l'espèce humaine est sans cesse perfectible et tend sans cesse vers le bien, le rédacteur du manifeste s'écrie :

Non, la démocratie n'est pas la démagogie; non ce n'est pas une utopie! L'homme est un être essentiellement moral, intelligent, susceptible d'amélioration, et la démocratie est la magnifique et harmonieuse union de tous les êtres qui pensent et qui admirent les œuvres du créateur. C'est la forme vivante, solennelle, glorieuse de l'humanité, une dans ses éléments, indivisible, identique, indistincte. C'est la force et la vie de tous; c'est le droit, la justice, la raison universelle; c'est l'expression la plus auguste de l'intelligence et de l'activité humaine; c'est l'image de la liberté dans sa plus belle et sa plus haute expression; enfin c'est le caractère sacré de l'égalité, ciment et base de tous les droits, de tous les devoirs humains.

Nous ne suivrons pas plus loin M. José Ordas de Avecilla dans les développements auxquels il s'est livré. Ce que nous avons cité de ce manifeste, remarquable à tant de titres, suffit pour montrer que, si l'on prétend étouffer la démocratie, on entreprend une œuvre impossible. En Espagne, ce pays naguère si arriéré, elle fait déjà acte de présence et de vie. Partout où elle se révèle, bientôt la victoire lui appartient, et nous espérons bien la voir triompher en Espagne, comme elle ressuscitera dans les contrées où le despotisme n'aura que le règne d'un moment.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

PRUSSE.

BERLIN, 21 *septembre*. — « La réaction est plus que jamais près de remporter la victoire et de rejeter la Prusse dans une situation pire que celle où elle se trouvait avant 1847. On veut rétablir l'ancien ordre de choses en justifiant cette forfaiture à tant de serments et de promesses comme étant l'accomplissement de devoirs religieux. M. de Gerlach, le plus enragé des réactionnaires prussiens, vient d'être nommé aide-de-camp du roi. Si son parti triomphe, adieu toute vénération, tout le respect du Peuple envers le souverain qui trahit ses serments. Toutes les déclamations du monde ne parviendront pas à établir que les proclamations royales du mois de mai n'existent pas. Si elles ne produisent pas leur effet, rien ne dissuadera le Peuple, déjà si méfiant, que les paroles les plus solennelles de son roi ne sont que mensonge et trahison.

Le ministère prussien, quoique près de sa chute, continue à négocier avec l'Autriche. Il a repoussé les propositions faites par le cabinet de Vienne, et propose de confier les fonctions d'arbitre, à tour de rôle, à tous les souverains allemands. L'Autriche n'accepterajamais cette proposition. Tous les petits princes lui seraient toujours hostiles.

Pendant qu'on se débat aussi péniblement pour constituer un pouvoir central provisoire, on met d'autre part tout en œuvre pour renverser l'Etat fédératif. Le roi, comme chef de l'armée, a même l'intention d'ordonner aux troupes de déposer la cocarde allemande.

POLOGNE.

Une correspondance adressée de Russie à la *Patrie* contient le récit suivant :

« C'était dans les derniers jours d'août, le czar assistait à de grandes manœuvres à Varsovie. Une masse considérable de peuple était présente. A plusieurs reprises et sur des points différents, on avait entendu sortir du sein de la foule, juste au moment où l'empereur passait, des cris vigoureux de : « Vive la République polonaise! » La revue semblait terminée lorsque l'empereur, après avoir appelé d'un signe le général en chef, lui donna l'ordre de faire exécuter une dernière manœuvre, qu'il lui expliqua longuement et à voix basse. Le général exécuta ce qui lui avait été ordonné. A sa voix, les troupes semblèrent se débander, car les unes allaient à droite, les autres à gauche, les unes en avant, les autres en arrière.

» Le Peuple se vit bientôt enveloppé de tous les côtés par un immense réseau d'hommes, de chevaux et de baïonnettes. Les armes furent chargées; puis, les officiers s'en vinrent annoncer, sur les points principaux du terrain de manœuvres, que l'empereur voulait qu'on lui livrât ceux qui avaient crié : « Vive la République polonaise! » Ils dirent que trois sommations seraient faites, et que si elles restaient sans résultat, on ferait feu. A la seconde sommation, la foule s'agenouilla criant grâce et désignant ceux qui avaient crié. C'étaient onze Polonais tous jeunes, tous appartenant à de bonnes familles. Ils furent arrêtés.

» L'empereur s'est exprimé depuis ce jour avec une grande irritation sur le compte des Polonais. Ce sont, a-t-il dit, les éternels perturbateurs du repos de l'Europe. Ce serait folie de croire qu'à force de concessions on puisse les faire renoncer à leurs projets révolutionnaires.

» Quelques officiers ayant demandé, les jours suivants, à prendre du service, on les a dirigés sur l'armée du Caucase. »

— Nous lisons dans la *Gazette de Voss*, de Berlin, qu'une centaine d'officiers, de sous-officiers et de soldats russes, qui se trouvaient détenus depuis plusieurs mois dans la citadelle de Varsovie sous l'inculpation de délits politiques, viennent d'être déportés en Sibérie et dans les montagnes de l'Oural.

HONGRIE.

Le gouverneur militaire de la Transylvanie, le général autrichien Wohlgemuth, a publié à Hermanstadt, le 2 septembre, une proclamation par laquelle il dissout tous les détachements de volontaires valaques qui s'étaient armés pour agir de concert avec l'armée autrichienne. En même temps, il a annoncé que le gouvernement de la Transylvanie avait cessé d'exister, et cela, conformement à la décision de l'empereur, du 22 décembre de l'année dernière. Une application d'un décret si ancien, annulé par les événements qui depuis se sont passés en Hongrie, n'a pas manqué d'étonner tout le monde.

AUTRICHE

VIENNE, 18 *septembre*. — Le *Lloyd* est d'avis que l'on pourrait bien partager la Hongrie en Hongrie proprement dite, en Croatie, Slavonie et Dalmatie, qui formeraient un royaume, en woïwodie serbe et en Transylvanie; mais là devrait se borner ce partage. D'après cette feuille, le pays des Slovaques, qui habitent les comitats du nord de la Hongrie, n'ont pas le droit de réclamer une autonomie, car ils n'ont pas contribué à combattre les Hongrois.

— La constitution octroyée devient de plus en plus une lettre morte. Les ordonnances militaires remplacent ses ordonnances, surtout dans les provinces slaves. D'après la Charte, l'administration civile a dû être réformée, et elle l'est dans quelques provinces autrichiennes, tandis qu'en Gallicie cette réforme est ajournée indéfiniment. La liberté de la presse et la liberté des personnes sont garanties; et tout récemment encore on a envoyé de Prague à l'armée d'Italie, avec les autres recrues, M. Libinski, rédacteur d'un journal, bien qu'il eût déposé le cautionnement et que sa feuille n'eût subi aucun procès.

— Le ministère autrichien n'est pas dans une position enviable. Il trouve dans ceux là mêmes qui doivent exécuter ses ordres les ennemis les plus acharnés de son système. Il ne lui est permis d'agir que dans la limite de ce que des soldats victorieux veulent bien lui permettre. La révolution est vaincue par les armes et par les mains des bourreaux, mais l'opposition réactionnaire n'est pas abattue.

Croatie. — Le conseil du Banat n'a pu empêcher l'exécution des ordres du ban concernant la publication de la charte en Croatie. Mais le ban a dû congédier ses régiments pour empêcher les démonstrations hostiles de la force armée. Tous les Croates sont irrités contre leur ban, qui a oublié ses serments et ses devoirs envers la nation. On apprend maintenant que les Croates ne voulaient pas se battre contre les Hongrois, et on les a trompés en leur disant qu'ils défendaient leur indépendance nationale.

RUSSIE.

Les journaux de Saint-Pétersbourg, du 15 septembre, publient le manifeste de l'empereur, qui annonce à la nation la mort de son frère, le grand-duc Michel. Il y est dit qu'il a plu à Dieu de changer la joie de l'empereur de l'heureuse issue de la guerre un Hongrie en un deuil aussi douloureux pour la maison impériale que pour la Russie. Par un ordre de l'empereur, les cinq premières classes des czynowniks prendront le deuil pendant trois mois. L'empereur est arrivé à Saint-Pétersbourg le 14 septembre. Madame la générale de Lamoricière n'a pas suivi son mari dans son voyage à Saint-Pétersbourg; elle est partie de Varsovie pour retourner en France.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 20 *septembre*. — Chambre des députés. — Séance du 19. — La Chambre a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les fidéi-commis et les majorats. Le baron Jacquemond a insisté encore dans cette séance pour que la Chambre ne touchât pas à l'existence des majorats actuels. Il voulait faire considérer comme droit acquis ce qui est du domaine de l'espérance, c'est à dire les successions.

La Chambre, en adoptant l'art. 1er tel qu'il avait été rédigé par la commission, a repoussé les doctrines de notre baron.

La Chambre a ensuite adopté les articles 2 et 3. Demain la discussion doit continuer.

— Ce matin ont eu lieu, au camp de Saint Maurice, de grandes manœuvres auxquelles assistait le roi Victor-Emmanuel. Le camp a été ensuite dissous.

— Le député Martinet avait été destitué, par le ministre Pinelli, de ses fonctions de syndic de la ville d'Aoste. Nommé, par le même ministre, major de la garde nationale de cette ville, le député Martinet a refusé. Il rend compte de ses motifs en termes qui ne laissent plus de place à l'insistance.

Vénétie. — UDINE, 12 *septembre*. — Nous avons à enregistrer une nouvelle exécution. Le 11 septembre à sept heures du matin, Léonardo Pozzo, convaincu d'avoir eu en sa possession un pistolet chargé, a été condamné à mort et exécuté le même jour à 9 heures du matin.

Toscane. — FLORENCE, 13 *septembre*. — Tous les jours il arrive des émigrés vénitiens que l'on chasse presque aussitôt. La Toscane a perdu même cette hospitalité qui l'avait distinguée dans les événements d'Italie. Les Autrichiens sont maintenant les maîtres. Et cependant la Toscane éprouve pour eux peu de sympathie. Dans le cabinet même il y a une fraction qui déteste leur joug. Mais nous sommes dans les mains de fer de la nécessité.

» Il est maintenant certain et presque officiel que le 3 octobre on publiera une amnistie très large, que le 14 la garde nationale reprendra son service et que le 30 le Parlement sera ouvert Comment la liberté pourra-t-elle s'amalgamer avec l'occupation étrangère ?

La délégation de police a appelé les gérants des divers journaux pour leur enjoindre de ne faire aucune polémique sur les affaires de Venise et de la Hongrie.

17 *septembre*. — Le *Monitore toscano* contient une ordonnance du grand-duc pour la création d'un lycée militaire, sur le modèle de l'Ecole polytechnique.

Etats Romains. — ROME, 15 *septembre*. — M. de Corcelles n'est pas encore arrivé, mais on l'attend d'un instant à l'autre.

Le général Rostolan, d'après des ordres venus de Paris, a voulu imposer aux trois cardinaux la publication de la fameuse lettre du président de la République. Leurs éminences ont eu beau se démener, il a fallu promettre d'en passer par là et de faire insérer la lettre dans le journal l'*Osservatore romano*. On a gagné ainsi un peu de temps. Mais le général Rostolan, ne voyant pas paraître la bienheureuse lettre, est revenu à la charge, et on lui a promis qu'elle paraîtrait aujourd'hui. Cependant leurs éminences comptent sur l'arrivée de M. de Corcelles pour se tirer d'embarras. Les cardinaux espèrent que cet envoyé prendra sur lui de faire suspendre cet ordre et leur épargnera l'affront de le faire exécuter.

Les autorités françaises et les autorités pontificales continuent à vivre dans la plus mauvaise intelligence.

A Frascati, le gouverneur Buti, qui exerçait beaucoup de vexations, a été chassé par les Français.

La nuit dernière, neuf prêtres se sont enfuis des prisons du Saint-Office. On prétend que leur fuite a été favorisée. M. Galli, ministre des finances, part pour Naples. Il va se consulter avec la camarilla.

On assure que le général Rostolan va bientôt rentrer en France.

16 *septembre*. — Toutes les illusions qu'avait fait naître la lettre du président de la République française se sont évanouies. Nous avons été bien bons de penser que ceux qui se sont faits les complices de l'Autriche voudraient nous débarrasser une bonne fois du gouvernement stupide et en même temps féroce des prêtres. On donne comme certain que les forces autrichiennes vont être augmentées. Quel gouvernement nous est destiné? Dieu seul le sait. Il est impossible de se faire une idée des désordres qui règnent dans toutes les branches de l'administration, des insolences de nos abbés et de leurs vexations envers les laïques, des bassesses des employés pour conserver leurs postes. Il y aurait de quoi maudire et renier sa religion, si celle-ci était responsable des fautes que l'on commet.

L'espionnage est à l'ordre du jour; l'inquisition recherche non pas seulement les paroles, mais encore les intentions, et elle sevit toutes les fois qu'elle le peut sans craindre les brusqueries du général Rostolan.

Et au milieu de cette anarchie, pas une âme hardie et intelligente qui ose sonder les décrets de l'avenir pour y démêler ce qui sortira de cette épouvantable oppression. Est-ce ainsi que l'on espère ramener l'esprit des populations ? Si des conditions aussi anormales pouvaient subsister longtemps, toutes ces populations tomberaient dans le plus affreux septicisme

Tous les anciens députés quittent Rome les uns après les autres.

VALMONTE, 15 *septembre*. — Il y a eu une querelle entre quelques soldats français et quelques soldats espagnols. Bien qu'elle n'ait pas beaucoup d'importance, on n'en cherche pas moins à la tenir secrète.

On amasse beaucoup de munitions.

Notre jeunesse a pardu courage. Les consolidés ne se payent pas. Tous les paiements sur l'arriéré sont suspendue.

L'antipathie et l'aversion des Romains contre les Français est toujours la même. Il est temps que la France change de politique; il sera peut-être plus tard très difficile d'opérer une réconcilation. Cependant si la France adoptait une politique loyale et ferme, conforme du reste à ses intérêts, les esprits lui reviendraient bientôt.

ANCONE, 18 *septembre*. — Giovanni Pinochi a été condamné à mort et fusillé pour une querelle qu'il avait eue avec un soldat autrichien.

Benedetto Luccaroni a été condamné aux fers pendant quatre semaines, à deux jours de jeûne par semaine, et à vingt coups de bâton pour s'être trouvé près de Pinochi lorsqu'a eu lieu la dite querelle, et n'avoir pas pris le parti de l'Autrichien.

SUISSE.

Uri. — ALTORF, 10 *septembre*. — Depuis plus d'une année une grande quantité de marchandises importées en Suisse par le St-Gothard (principalement des cotons et des toiles), se trouvaient déchirées et coupées. sans qu'on eût pu trouver les auteurs de ces actes de vandalisme. Dernièrement les frères Müler et Cie sont parvenus à les découvrir et à les faire arrêter.

Les coupables sont quatre frères Dubacher, de Vasen. L'aîné a avoué le délit, ajoutant que pour chaque fois il avait reçu 4 fr. d'un Tessinois qui lui est inconnu, à ce qu'il dit Cette déposition est véridique, personne n'en doute. Il est à désirer que l'instigateur, celui qui a payé pour commettre le délit, soit découvert. La chose ne doit pas être difficile; tout le monde pense, contrairement au juge d'instruction, qu'on y parviendra bientôt.

Nous savons de bonne source, ajoute la *Nouvelle Gazette de Zurich*, que le conseil fédéral ainsi que les gouvernements du Tessin et de Bâle s'intéressent vivement au dénoûment de cette importante affaire.

Fribourg. — On écrit de Rue au *Confédéré* :

« Il faut que je vous dise un mot d'un fait blâmable qui a eu lieu à Rue. Ce n'est point par amour du scandale que je vous le communique, mais pour qu'il soit flétri comme il le mérite.

» Dans la nuit de samedi dernier, veille de la *Bénichon*, quelques mauvais plaisants, ou plutôt mauvais citoyens, attachèrent un drapeau aux couleurs autrichiennes au poteau où se trouve suspendu l'unique réverbère qui est censé éclairer la ville de Rue.

La guenille autrichienne ne put pourtant s'étaler là que pendant les ténèbres jusqu'à la pointe du jour, où elle fut aperçue par des jeunes gens qui l'ont abattue ignominieusement et l'ont remplacée par nos couleurs nationales. Les lâches amis de l'étranger n'ont pas osé se montrer pour défendre leur drapeau, et ils ont pu voir que l'esprit helvétique anime encore, même à Rue, petit centre d'intrigues cléricales et aristocratiques, les cœurs de la jeunesse; ils ont pu voir une démonstration patriotique qui a eu lieu lundi au soir sur la place même où le honteux délit a été commis. Des danses, des paroles et des chants patriotiques ont fait à l'esprit et aux nobles couleurs de la Suisse une digne réparation. (*Helvetie*.)

Genève, 22 *septembre*. — Quelques journaux prétendent de nouveau que les *réfugiés français* qui se trouvent à Genève doivent être internés, en exécution d'arrêtés qui, d'ailleurs, ne s'appliquaient qu'aux réfugiés allemands sur la frontière allemande.

Il y a évidemment erreur dans cette manière de poser la question. Dès le premier jour de l'arrivée des réfugiés français à Genève, la plus grande partie, sur les conseils du gouvernement de ce canton, s'est rendue sur différents points de la Suisse, beaucoup même ont été en Savoie, quelques-uns sont rentrés en France; il en est resté très peu à Genève; ainsi l'internement a réellement eu lieu, mais sans bruit. (*Revue de Genève*.)

(Voir plus haut notre correspondance particulière de Genève.)

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES. — Nous empruntons au *Times* de samedi les passages suivants de sa correspondance de Constantinople du 5 :

« Les notes des ambassadeurs de Russie et d'Autriche (au sujet de la demande d'extradition des réfugiés polonais et hongrois) ont été soumises par le grand-visir à l'examen du conseil des ministres de la Porte, et après mûre délibération il fut décidé qu'on opposerait un refus aux demandes qu'elles contenaient. Lorsqu'on a fait connaître au sultan cette décision du conseil, il y donna toute son approbation. Il fit allusion, dans le peu de paroles qu'il prononça à cette occasion, aux récentes violations de ses frontières par les troupes russes et autrichiennes, et aux dommages causés aux habitants des principautés danubiennes, dès que les généraux russes et autrichiens eurent pris ces pays pour bases de leurs opérations militaires, procédés qui sont ouvertement contraires et à tout traité existant et a tout principe de droit international. Les réfugiés hongrois et polonais qui se trouvent aujourd'hui en Turquie ne seront pas livrés ni au gouvernement autrichien ni au gouvernement russe, *quelles que soient les conséquences* de notre refus, ajouta le sultan. Les mots *ghelen ghelsen*, dont il s'est servi dans le dernier membre de sa phrase, sont encore plus énergiques dans l'original que dans la traduction que je viens d'en faire.

« La mission du général (il s'agit du prince Radziwill, envoyé extraordinaire de l'empereur Nicolas, ne paraît pas être d'une nature conciliante. Le czar, comme on pouvait le prévoir, est grandement courroucé de la conduite du gouvernement turc pendant l'insurrection de Hongrie. On dit qu'il réclame l'extradition immédiate des réfugiés hongrois et polonais, et que son aide de-camp a sur ce sujet des instructions pour demander une réponse immédiate et catégorique. Ceci, toutefois, n'est qu'une partie de sa mission; je n'ai pu encore savoir l'objet positif de ses autres demandes. Une séance extraordinaire du conseil des ministres turcs a eu lieu aujourd'hui. Il serait toutefois absurde de supposer que le conseil annullera sa précédente décision, ou que le sultan, qui vient de s'exprimer il n'y a qu'un moment en termes si énergiques, consente à livrer maintenant les réfugiés dont il s'agit. Des personnes en état de bien juger la question disent que la Porte persistera dans ses premières résolutions. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui n'a pas de partie officielle.

— M. Rives, qui remplace M. Rush en qualité de ministre des Etats-Unis près la République, vient d'arriver à Paris. (*Moniteur*.)

— Le concile provincial de Paris continue ses travaux. *L'Ami de la Religion* donne les détails suivants sur les différentes phases de délibérations par lesquelles passe un décret avant d'être rendu :

Il faut se rappeler d'abord, dit ce journal, que le concile se compose :

1° De congrégations particulières d'évêques où tout se décide;

2° De congrégations générales où sont réunis tous les théologiens, tous les canonistes, tous les délégués des chapitres, où chacun personnellement est interrogé et donne son avis sur chaque projet de décret, et même sur chacun des termes qui le composent;

3° De sessions solennelles et publiques où les décrets sont votés et promulgués publiquement;

4° Enfin de commissions spéciales de théologiens et de canonistes chargés d'étudier, de préparer, de traiter toutes les matières.

Tous ces éléments de délibérations supposés, voici comment on procède à la confection d'un décret.

1° L'archevêque et tous les pères du concile indiquent, d'un commun accord, les matières à traiter. Ce programme est soumis un mois d'avances par voie de correspondance, aux évêques de la province.

2° Chaque évêque fait étudier et débattre les matières de ce programme par ses théologiens. Ce travail dure un mois.

3° Les évêques se rassemblent, examinent en commun les matières que chacun a fait préparer par les théologiens dans son diocèse.

4° Ils renvoient chaque matière à des commissions spéciales, lesquelles font un rapport contenant toutes les observations de chacun de leurs membres.

5° Chaque commission spéciale renvoie son travail à la congrégation des évêques.

6° Si la matière offre quelque délicatesse et quelque discussion, les évêques nomment une autre commission spéciale composée des intéressés. Nous citerons, par exemple, le décret sur les chapitres, pour lequel la congrégation des évêques a choisi une commission spéciale composée de sept délégués de chapitres et de sept canonistes.

7° Les évêques arrêteut provisoirement le décret, et cependant ils le portent encore à la congrégation générale où sont tous les théologiens et canonistes réunis à tous les intéressés. Le décret est lu, et chacun est ensuite interrogé par son nom et invité à dire son avis. Les deux secrétaires du concile sont constamment occupés a recueillir les observations de chacun, quelles qu'elles soient, et à les enregistrer,

8° Les évêques tiennent ensuite une dernière congrégation particulière où ils examinent toutes les observations de la congrégation générale. Cet examen fait, ils décident le sens définitif du décret, lequel est envoyé, pour la rédaction dernière, à la commission spéciale des décrets, composée des théologiens les plus éminents et des canonistes les plus habiles.

9° Enfin, a lieu la session générale où le décret est solennellement voté et promulgué.

— M. le garde des sceaux, complètement remis de l'indisposition qui l'a retenu pendant quelques jours à Bougival, est venu aujourd'hui à Paris et a assisté au conseil des ministres qui a été tenu à l'Elysée. (*Patrie*.)

— M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, sera de retour à Paris le 25.

A la séance du 1er octobre, il sera procédé à l'appel nominal de MM. les représentants.

— M. de Persigny, aide de-camp de M. le président de la République, est arrivé a Dresde le 17.

— M. le général de Lamoricière est arrivé à Saint-Pétersbourg.

Mme de Lamoricière revient en France.

— Le conseil municipal de Lyon, convoqué extraordinairement, a tenu samedi une séance dans laquelle il a repoussé, à l'unanimité des 31 membres présents, le projet de loi présenté par le gouvernement sur la réunion des communes sub-urbaines en une nouvelle organisation communale.

— Les listes des électeurs aptes à élire les membres des quatre conseils de prud'hommes viennent d'être publiées.

Sur ces listes, au nombre de quarante quatre, dressées d'office, il n'y a d'inscrit que 10,938 électeurs, dont 6,597 patrons et 4,341 ouvriers.

C'est demain 25 que ces listes seront définitivement closes et arrêtées.

Les réunions préparatoires auront lieu le 30 septembre pour les patrons, et le 1er octobre pour les ouvriers, à l'effet de désigner les candidats prud'hommes.

— C'est demain 25, que seront closes les listes du jury.

— Les courriers et les dépêches écrites et télégraphiques circulent avec une activité extrême sur la route de Paris à Rome.

—Ce matin il y a eu encore conseil des ministres à l'Elysée.

— Le prix du pain, à Paris, diminuera d'un centime par kilogramme le 1er octobre.

— La Bibliothèque nationale, fermée à cause des vacances, sera rouverte au public le 1er octobre.

— La nouvelle commission municipale de la Seine, qui est en ce moment en vacences, fera sa rentrée mardi prochain 2 octobre.

— La session annuelle de la commission départementale de la Seine (conseil général) ouvrira le 15 novembre pour clôre le 29.

—La caisse d'épargne de Paris a reçu les dimanche 23 et lundi 24 septembre, de 2,321 déposants, dont 348 nouveaux, 351,831 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 313 déposants, dont 104 soldés, 45,341 fr. 25 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 10,695 fr. 75 c.

— Parmi les vœux qu'a émis le conseil général de l'Allier nous remarquons celui d'une prochaine révision de la loi des patentes :

Le vœu du renvoi dans ses foyers d'une partie de l'armée.

Le vœu qu'on ne fasse aucune tentative pour le rétablissement de l'impôt du sel.

De plus, le conseil appuie la tent tive faite par le ministre des finances d'asseoir un impôt sur le revenu.

—Une affiche, placardée ce matin dans Paris, annonce qu'un vol de 244 actions de la société de banque de la maison Schaffhausen de Cologne vient d'être commis.

—Le conseil municipal de Nancy (séance du 18 septembre) vient d'adopter le devis des travaux de construction du marché couvert. Le devis définitif se monte à 230,000 f. Le conseil a émis le vœu que le bâtiment fût couvert en tuiles plates mécaniques.

— Ou lit dans le *Courrier de l'Aisne :*

« Le 13, le nommé Tétu, condamné à 20 ans de travaux forcés, s'est donné la mort par strangulation dans les prisons de Laon. Il attacha au gond intérieur de la porte d'entrée des lieux une ficelle au moyen de laquelle il se pendit. Lorsque le gardien intérieur alla voir pourquoi il tardait à sortir, il était trop tard ; il avait cessé de vivre. Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a été pourvu à l'inhumation. »

— Dimanche matin, un accident est arrivé au chemin de fer de Ghauny. Un vieillard se promenait sur la voie au moment où arrivait une locomotive employée à transporter des matériaux de construction. Renversé sur les rails, il a eu la tête broyée sous les roues, et n'a survécu que quelques instants à cet affreux accident.

— Sur le chemin de Saint-Quentin à Rouvroy, à quelques mètres du canal, on a trouvé un enfant nouveau-né placé dans un des fossés remplis d'eau; sa naissance paraissait remonter à quelques jours seulement. La justice instruit.

— La deuxième session du conseil d'arrondissement à Montpellier ne s'est composée que d'une seule séance.

Encore un péremptoire argument pour démontrer l'inutilité d'un rouage administratif condamné par notre Constitution, et que *les blancs* voudraient rétablir, comme toutes les autres institutions condamnés en février.

—Le conseil général d'Ille-et-Vilaine (séance du 9 septembre) a adopté :

1° Le suffrage universel direct par scrutin de liste et sans sectionnement doit être le mode uniforme d'élection des conseils municipaux.

2° L'article 42 de la loi du 26 juillet 1837 qui appelle à concourir au vote des impôts extraordinaires les plus forts imposés de la commune en nombre égal à celui des conseils municipaux est conservé.

3° Les conseils de préfecture sont reconnus juges compétents de la validité des élections municipales.

4° Le chef du pouvoir exécutif aura le droit de nomination des maires et adjoints sur la présentation d'une liste de trois candidats choisis par le conseil municipal.

— Dans le conseil général du département d'Eure-et-Loir, M. Collier Bordier a formulé une proposition tendant à ce qu'une décision fût prise par le conseil pour prier M. le préfet de décréter l'abolition de la mendicité, de faire dresser par tous les conseils municipaux un état de tous les nécessiteux invalides qui ont besoin d'assistance, en raison de leur âge, de leurs infirmités, du trop grand nombre d'enfants ; de soumettre cet état à des commissions cantonales, pour vérifier ces listes, l'état réel de ceux qui y figurent, les réclamations des tiers, et fixer le nombre des journées d'assistance auxquelles chacun peut avoir droit ; enfin de remettre ces listes, ainsi dressées et rectifiées, à l'examen et à l'approbation du conseil général, qui fixera et votera la valeur représentative des journées d'assistance et leur taux.

Il demande une convocation extraordinaire, pour cette année, du conseil général, afin qu'il puisse juger cette année, par lui-même, des suites de cette assistance publique.

La lecture de cette proposition de M. Collier-Bordier a été écoutée par le conseil général avec toute l'attention qu'elle méritait. Le conseil général tout entier s'est réuni à cette généreuse inspiration de l'un des plus jeunes et des plus dignes de ses membres.

M. Raimbert-Sévin, qui comprend aussi cette question, a mis cette proposition aux voix. Elle a été adoptée, et le conseil général a voté, séance tenante, un impôt de 2 centimes sur toutes les communes, c'est à dire une somme de 60,000 fr.

La presse doit, à son tour, les plus sincères et les plus affectueuses félicitations à l'auteur de cette proposition. Nous honorons surtout dans M. Collier-Bordier le conseil général, le citoyen à toute épreuve et l'homme de bien.

(*Le Glaneur d'Eure-et-Loir.*)

—MM. Isidore et Charles Buvignier sont partis hier pour Bar, où ils vont répondre à l'incroyable accusation de *tapage nocturne*, dirigée contre eux. Nous apprenons que deux mille citoyens sont allés à la rencontre de nos deux compatriotes, et qu'ils ont fait leur entrée à Bar aux cris mille fois répétés de : Vive Buvignier ! Vive la République! Vive la Montagne ! (*Républicain de la Moselle.*)

-- La commission municipale chargée de l'examen du budget de la ville de Châteauroux, pour 1850, a terminé hier son travail. Parmi les résolutions qu'elle a prises, nous citerons :

1° L'établissement d'une école gratuite d'adultes annexée à l'école de M. Lecointe, et qui tiendra, chaque année, du 1er novembre au 1er mars.

2° L'affectation d'un crédit de 15,000 francs au pavage et aux ateliers de charité, s'il y a nécessité d'en ouvrir pour les travailleurs inoccupés durant la saison rigoureuse.

3° Le vote de mille francs pour l'entretien du Dispensaire dans lequel des consultations gratuites seront données aux malades pauvres.

— Le conseil général d'Indre-et-Loire, tout en approuvant, comme celui de l'Indre, l'élection par sections des conseillers municipaux, s'est prononcé pour le vote au scrutin de liste, ce qui garantit à la fois les intérêts des quartiers et la participation de tous les électeurs au choix des sections diverses.

Le vœu de l'assemblée de Tours est ainsi conçu : « Il faut adopter le système des sections de la loi du 21 mars 1831, en déterminant le nombre des conseillers qu'on devrait prendre dans chaque section, *mais en les soumettant tous au choix de tous les électeurs de la commune.* »

— On lit dans le journal de l'*Oise :*

« M. Lallouette, maire, qui avait été suspendu de ses fonctions par le préfet de l'Oise, pour avoir déserté son poste au moment où le choléra sévissait avec une grande intensité sur la commune de Chevincourt, qu'il administrait, vient d'être révoqué par arrêté du président de la République. »

-- Un violent incendie vient d'exercer d'immenses ravages dans les magasins et ateliers de MM. Penaud frères, imprimeurs libraires, rue du Faubourg-Montmertre, 10, éditeurs des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Châteaubriand.

Les dégats produits par ce sinistre sont considérables. Une grande quantité de caractères, de clichés, de volumes en livraisons et brochés ont été détruits. Plusieurs magasins de cet important établissement ne sont aujourd'hui qu'un amas de décombres. A l'exception d'une somme de 4,000 en billets de banque et en espèces, renfermée dans le bureau des souscriptions, la caisse et la comptabilité ont été sauvées; mais le casier des cartes des souscripteurs a été dévoré par les flammes.

La destruction de ces cartes de service va forcer MM. Penaud à faire procéder au recensement de leurs abonnés par leurs facteurs. Ce travail présente quelques difficultés et exige un certain temps. Donc, les abonnés aux différents ouvrages publiés par la maison Penaud frères qui ne voudraient éprouver aucun rètard dans la réception de leurs livraisons sont priés de faire parvenir dans le plus bref délai à MM. Penaud : — le titre de l'ouvrage auquel ils ont souscrit ;—le numéro de la dernière série qu'ils ont reçue ; —et l'adresse de leur domicile.

Au moyen de ces renseignements, MM. Penaud pourront immédiatement faire servir leurs abonnés de Paris et de la banlieue avec les réserves considérables de marchandises qu'ils possèdent dans des magasins situés dans un autre quartier de Paris.

La maison Penaud frères est un des établissements de librairie les plus importants de la capitale. Loin de ralentir ses affaires après février, elle sut, grâce à l'intelligence de ses chefs, en augmenter l'activité. Ce sont MM. Penaud qui eurent les premiers l'heureuse idée de donner en primes des objets de première nécessité aux souscripteurs à leurs ouvrages. Ces ingénieuses combinaisons eurent un plein succès, et, depuis la Révolution, cet établissement n'a pas cessé d'occuper de 1,000 à 1,200 personnes.

Les louables efforts des propriétaires de cet établissement au milieu des crises commerciales et industrielles si préjudiciables aux classes laborieuses, leur constante sollicitude pour les nombreux ouvriers qu'ils emploient, sont des titres à l'estime de tous, et nous sommes heureux d'apprendre que MM. Penaud n'auront pas à souffrir dans leur fortune du sinistre qui les a frappés : — marchandises, matériel et bâtiments étaient assurés.

— On lit dans le *Républicain* du Gard :

« La cour d'assises de la Gironde a été saisie *du grand procès* pour l'émeute du 14 juin à Bordeaux.

» L'*Emancipation*, qui nous annonce aujourd'hui l'acquittement général de tous les inculpés, fait remarquer que les vingt-trois détenus n'ont pas fait moins de trois mois de *prison préventive.*

» Nos compatriotes du *complot du 18 mai* compteront *six mois de prison* quand ils comparaîtront devant les assises des *Bouches-du-Rhône*, et si, comme nous l'espérons, un acquittement général est la suite du verdict, ils auront fait six mois de prison *pour le roi de Prusse.* »

—Dimanche, au train parti de Chartres à 10 heures 30 minutes du matin, un voyageur qui, malgré les avertissements de ses compagnons, persistait à se tenir le corps penché en dehors de la voiture, a été atteint à la tête par l'un des piliers du pont de Chaville (rive gauche), et est mort sur le coup.

— La vendange a commencé lundi dans les environs de Paris.

— Dimanche dernier, des légitimistes ont envahi l'établissement tenu par le sieur Mercier, limonadier rue de l'Enclos de Sainte-Marie. Cet établissement est un lieu de réunion pour les ouvriers démocrates du voisinage.

Les *amis de l'ordre et défenseurs de la propriété*, selon le cœur de la *Gazette* et du *Courrier du Gard*, ont insulté et maltraité deux citoyens tranquillement assis à une table, brisé verres et bouteilles et commis d'autres dégats considérables.

L'un des deux habitués, si brutalement assailli par ces forcenés, a reçu un coup de couteau dans l'épaule.

Nous livrons sans commentaires ce fait à la publicité : tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent, flétriront la conduite des agitateurs subalternes qui semblent prendre à tâche de troubler le repos de notre cité. (*Républicain du Gard.*)

— Le docteur Küchling, de Kehl, détenu à Strasbourg à raison du meurtre du courrier d'ambassade Weil, massacré à Rastadt, s'est évadé, dans la soirée du 17 du courant, de la prison Neuve. Dans la matinée de cette journée, il s'était fait couper les moustaches; dans l'après-midi, il avait reçu la visite de plusieurs dames. Il paraît que c'est l'une de ces visiteuses qui lui a procuré des habits de femme, et qu'à l'aide de ce déguisement il a pu tromper la vigilance des guichetiers et franchir la porte de la maison d'arrêt.

— Seize ou dix-sept prisonniers, condamnés à des peines plus ou moins graves, ont tenté de s'évader de la maisod d'arrêt de Metz, où ils étaient provisoirement détenus. L'évasion devait avoir lieu dans la nuit de vendredi à samedi dernier. Un des prisonniers, qui n'avait plus que quelques mois de prison à faire, a révélé le complot. On a trouvé que le plafond avait été coupé à l'aide d'un couteau transformé en scie : les couvertures avaient été converties en cordes d'évasion, etc. On a aussitôt pris des mesures pour parer à toute éventualité.

La semaine dernière, une évasion a déjà eu lieu à la prison militaire de Metz. Trois détenus, dont deux condnmnés à dix ans de fers, s'étaient échappés, et, malgré les recherches les plus actives, sont parvenus à se réfugier en Prusse.

— La quête faite chaque jour à la porte du palais de l'industrie a produit des sommes considérables qui vont être réparties aux pauvres par les soins des bureaux de bienfaisance.

Le Rédacteur-Gérant : EUGÈNE CARPENTIER.

Bourse de Paris du 24 septembre.

Avant la Bourse. — La coulisse était à la hausse hier et ce matin au passage de l'Opéra, le 5 0/0 faisait 89 40, mais on est revenu au moment de l'entrée en Bourse à 89 25 et 89 20.

Bourse, une heure. — Le comptant était très offert et on a fait plusieurs fois le cours de 89, mais la spéculation a belle pour empêcher de décrocher ce cours et elle est parvenue à faire remonter à 89 20.

Deux heures. —La baisse a fini par l'emporter ; par suite de l'abondance des titres, le 5 0/0 est tombé à 88 95. On disait que les nouvelles de Rome étaient mauvaises et faisaient croire que la question était plus éloignée que jamais d'une solution.

On regardait la négociation de l'emprunt comme imminente.

Trois heures. — La baisse a encore fait des progrès ; pour la clôture, la rente est tombée à 88 75 au comptant et à 88 80 à terme.

La rente 3 0/0 a fléchi de 56 10 à 55 90 et elle reste à 55 95.

La Banque de France a varié de 2,325 à 2,330, les Quatre canaux ont fait 1,092 50, les obligations anciennes de la Ville ont fait 1,270, les nouvelles ont fléchi de 8 75 à 1,170, les obligations de la Seine de 1 25 à 1,091 25.

L'emprunt Romain a fait 78, l'emprunt Belge de 1840 a fait 97 1/2, celui de 1842 à 97 3/4, le 2 0/0 belge à 49 1/2.

Les actions du Nord ont varié de 440 à 438 75, Strasbourg de 351 25 à 352 50, Nantes de 292 50 à 290, Bordeaux de 415 à 408 75, Orléans de 760 à 755, Rouen était à 535, le Havre de 265 à 267 50.

Après la Bourse à quatre heures, 5 0/0 88 80.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	89 10	89 15	88 75	88 75	89 25
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	79 50
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	69 75
3 0/0 j. du 22 déc.	56 20	56 25	55 90	55 90	56 35
Action de la Banque.	2325 »	2330 »	2325 »	2330 »	2330 »
Obligations de la Ville	1092 50	» »	» »	1090 »	1091 25
4 canaux avec prime.	1092 50	» »	» »	1092 50	1093 50
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	950 »
Bourgogne, Act. de j.	57 50	» »	» »	57 50	57 50
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2725 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	97 3/4
Emprunt romain.........	78 »	Belgique, Empr. 1842.	97 1/2
Emprunt d'Haiti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841...........	35 1/2	Emprunt du Piémont..	975 »
D° Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	380 »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	400 »	400 »	415 »
	Versaille, R. D.	212 50	212 50	210 »
	Versailles, R. G.	175 »	175 »	178 75
	Paris à Orléans,	760 »	755 »	760 »
	Paris à Rouen,	535 »	535 »	535 »
	Rouen au Havre,	265 »	267 50	270 »
	Avignon à Marseille,	» »	» »	225 »
	Strasbourg à Bâle,	102 50	102 50	102 50
	Du Centre,	310 »	310 »	312 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
	Orléans à Bordeaux,	408 75	408 75	410 »
	Du Nord,	440 »	438 75	441 25
	Paris à Strasbourg,	351 25	351 25	352 50

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.